

Conseil de Quartier le compte-rendu

Marendiers

Réunion du jeudi 10 octobre 2017 – Groupe Scolaire Les Marendiers



Corinne VINCENT
coprésidente habitante



Amandine GAILLARD
coprésidente élue



L'ACTIVITÉ DE VOTRE CONSEIL

➤ Présence et échanges avec la police municipale :

• **Parc du Fort et abords** : les conseillers de quartier souhaitent remercier la police municipale pour les missions de surveillance qui ont été assurées par les équipages cet été. Les policiers ont réalisé quelques rappels à l'ordre qui ont permis d'assurer la tranquillité des riverains et la sécurité des lieux. Un riverain indique néanmoins que de nouveaux jets de pierre ont été commis récemment rue Gustave Flaubert. Il demande si les images réalisées par la caméra de vidéo surveillance peuvent être utilisées. Le policier répond que malheureusement ces images ne sont pas exploitables.

• **Rue Jean Jacques Rousseau et école des Marendiers** : les habitants évoquent le stationnement dangereux. Le policier municipal indique que des difficultés liées au stationnement anarchique surviennent devant tous les groupes scolaires aux heures d'entrées et de sorties d'école et indique que les équipages y sont très attentifs. Cette question est également problématique devant le groupe scolaire Jeanne d'Arc.

• **Collège Boris Vian** : les riverains déplorent des comportements dangereux d'élèves qui effraient les automobilistes. Une action est

en cours avec la direction du collège pour prévenir ces comportements.

• **Chemin de Saint-Martin après le pont** : le panneau de signalisation serait mal positionné et des véhicules feraient demi-tour trop tardivement.

• **Rue du Grisard/Rue Gustave Flaubert** : les personnes se garaient derrière les quilles.

• **Rue Gustave Flaubert** : des riverains demandent que les quilles manquantes soient repositionnées.

• **Rue Gustave Flaubert** : les riverains demandent si les véhicules peuvent remonter le sens interdit pour remonter vers la rue du Grisard.

• **Rue du Grisard et au droit du gymnase François Arnaud** : des conseillers de quartier évoquent du stationnement anarchique.

• **Voisins vigilants** : des conseillers de quartier évoquent des démarches qui ont été mises en place dans les lotissements du secteur et qui permettent selon eux d'alerter les riverains quand des comportements suspects sont observés. La Ville répond qu'il a été décidé qu'il n'y aurait pas de convention municipale avec les collectifs mis en place dans certains quartiers; car pour ce qui est de la protection des biens privés, les habitants doivent garder la mainmise sur leur organisation et décider librement de leur investissement personnel. La Ville développe les moyens dédiés à la sécurité des sans-papiers et à la prévention des actes de délinquance. En revanche, la Ville est prête à soutenir par des subventions d'équipements, l'organisation en voisins vigilants dans les quartiers qui en émettent le souhait.

➤ Perspectives de l'action droits et responsabilités pour l'année 2018

Cette année, cette action a été menée dans les trois collèges de la Ville. Le conseil de quartier des Marendiers a été le premier à s'investir dans cette action au collège Boris Vian. Il s'agit d'une intervention d'un binôme composé d'un conseiller de quartier et d'un juriste de l'association le Mas, infos droits victimes de Saint-Priest sur les thématiques de la justice des mineurs, de la famille, de

la liberté d'expression, et de l'implication citoyenne. Les conseillers souhaitent que cette action soit renouvelée en 2018. Un appel sera lancé aux autres conseils de quartier. Le bilan de cette action avec la direction du collège, les juristes et les conseillers de quartier a eu lieu le 17 octobre et est globalement positif.

➤ Questions voirie / circulation :

• **Arrêt de bus Pierre Mendès France** : Les conseillers de quartier souhaitent qu'une solution soit trouvée au problème d'embouteillages provoqués par la desserte des bus. Le directeur de l'exploitation a répondu qu'après une enquête auprès des conducteurs et au vu du nombre de passage de la ligne 50E (1 passage à 7h39 le matin), Keolis ne voyait pas la nécessité d'un aménagement autre que rallonger la zone de l'arrêt sur 20 mètres au lieu de 12 mètres existant pour permettre une meilleure descente des voyageurs des bus articulés 18 mètres. Les conseillers de quartier sont favorables à cette proposition. Ils évoquent aussi le faible éclairage près du passage piéton et la nécessité de tailler les haies vers la piscine.

• Shunt de Manissieux

Les conseillers de quartier souhaitent savoir si la Ville a de nouvelles informations sur ce dossier et espèrent que la mobilisation concernant les conséquences de ce projet sur la qualité de vie des riverains sera poursuivie. Ils souhaitent que cette question soit mieux prise en considération. La Ville indique qu'il n'y a pas d'actualité nouvelle sur ce dossier, ce qui est lié aux changements au niveau de la gouvernance de la Métropole, mais que la mobilisation ne faiblit pas.

• Chemin de Saint Bonnet de Mure

La Ville indique que les travaux démarreront en avril 2018. Les conseillers de quartier souhaitent être tenus régulièrement informés des avancées de ce projet qui est porté depuis plus de 10 ans par le conseil de quartier Manissieux/Mi Plaine/La Fouillouse, l'AIL de Manissieux et la Ville.

• Sentier nature de la Route de Vienne :

La Ville indique qu'il s'agit d'un sentier nature supplémentaire entre le parking du Fort et le chemin de la Fouillouse créé par la remise en état des espaces verts ▼

sur une largeur de 3 mètres entre ce chemin et le chemin de Saint Bonnet de Mure. Les travaux d'un montant de 10920 euros se sont déroulés en mai dernier.

• Chemin de Saint-Martin :

un conseiller de quartier réitère sa demande d'élagage le long du chemin pour améliorer la visibilité. La Ville précise que plusieurs interventions des services ont déjà eu lieu.

• Stationnement près des silos à verre rue Jean de la Bruyère :

La Ville indique que si plusieurs riverains font remonter des plaintes quant à la gêne occasionnée par l'emplacement d'un silo, une concertation peut être organisée avec la Métropole pour le repositionner ailleurs. Il est rappelé que la Métropole installe un silo pour 500 habitants.

➤ Modification de la fréquence de la collecte des ordures ménagères et impact sur la taxe

La Ville indique que la délibération portant numéro 2017-1896 du conseil métropolitain du 10 avril 2017 précise le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a évolué suite au changement de la fréquence de la collecte dans certains secteurs.

➤ Informations sur le problème du moustique tigre

Cette problématique a été particulièrement forte cette année notamment dans les secteurs des Marendiers et de Manissieux/Mi Plaine/La Fouillouse. La Ville rappelle que l'Entente Interdépartementale de Démoustication intervient chez les particuliers pour mettre en place des actions de sensibilisation et se heurte parfois à des refus pour entrer dans les propriétés privées. Le seul traitement qui est effectué concerne les insectes adultes et n'est pas anodin pour la santé des particuliers. Les habitants sont invités à contacter l'EID par téléphone au 04 72 02 13 73 / 06 08 26 11 13 ou par courriel : base.decines@eid-rhonealpes.com pour tout signalement de moustiques tigres ou pour qu'une action de prévention soit menée. L'EID effectuera des actions de sensibilisation auprès des conseillers de quartier en février/mars prochain. La Métropole a réalisé des travaux pour modifier la bouche d'égout rue Baptiste Marcet, afin de stopper cette prolifération de moustiques.

➤ Point nuisances aériennes

Deux associations sont aujourd'hui mobilisées sur la question de la lutte contre les nuisances aériennes, à savoir l'AIL du Fort et Lucona. Les conseillers de quartier alertent sur le Piaggio, les vols de nuit très bruyants et sur le non respect des trajectoires. Une mobilisation d'envergure et la mise en place d'un groupe de travail interquartiers sont évoquées. Monsieur le Maire dans ses rencontres avec la direction de l'aéroport a été ferme quant à ses exigences au départ du Piaggio.

➤ Organisation de la fête des lumières édition 2018

Les conseillers de quartier Marendiers seront à nouveau mobilisés pour organiser un défilé aux lampions en musique et un temps convivial avec les habitants avec lesquels ils partageront vin et chocolat chauds. L'année dernière, le partenariat avec le conseil de quartier Ménival/La Cordière avait été une réussite et permis de mobiliser les groupes scolaires Marendiers, Honoré de Balzac et Jules Ferry. Une première réunion a eu lieu pour préciser l'organisation qui est contrainte cette année par une nécessaire plus grande sécurisation du défilé. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour contribuer à la réussite de cet événement populaire. Les habitants qui souhaitent participer à l'organisation de cette animation qui aura lieu **jeudi 7 décembre à partir de 17h30** peuvent contacter dès à présent le service démocratie locale par téléphone au 04 72 23 49 40 ou par courriel à democratilocale@mairie-saint-priest.fr

➤ Tableau de bord : rappel du fonctionnement

Cet outil permet aux conseillers de quartier d'avoir une visibilité sur le traitement de leurs doléances par les services de la Ville et de la Métropole. Les conseillers de quartier et la Ville réfléchiront à une organisation qui permette une résolution plus rapide des problématiques.

➤ Informations Mairie : formations, rencontre annuelle des conseils de quartier, assemblée de quartier

La Ville de Saint-Priest a lancé la conception, avec la participation des habitants et de nombreux partenaires, d'un plan nature qui

se décline par une série d'actions mises en œuvre sur le territoire. Les objectifs de cette démarche sont notamment de développer des espaces de nature en Ville, d'économiser la ressource en eau et d'encourager la production vivrière. La restitution du plan nature a eu lieu le samedi 30 septembre. Le plan nature et la maison du vélo ont également été présentés lors de la rencontre annuelle des conseils de quartier.

? TOUR DE TABLE, QUESTIONS NOUVELLES

> **Rue Jean de la Bruyère** : un conseiller de quartier évoque une fuite d'eau non résolue.

> **Rue André de Chenier / Jean de la Bruyère** : une conseillère indique qu'une armoire électrique est ouverte et que la bouche d'égout également et dépasse sur le trottoir.

> **Entrée du lotissement Octave Feuillet** : Un habitant demande que des panneaux limitant la vitesse à 30 km/h soient installés.

VILLE DE
SAINT-PRIEST ▶

Contact mairie "Conseils de quartier" :

Vanessa Lemazurier

Tél. 04 72 23 49 40

Mail : democratilocale@mairie-saint-priest.fr

Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest

Service Démocratie locale

Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina

69800 Saint Priest

Le Conseil de quartier « Marendiers » c'est...

19 Conseillers de quartier (membres du bureau en gras) :

BLANCHEMANCHE C., BIED A.-M., COCHET P., D'AGOSTINI M.-H.,

DARMOCHOD M.-S., DERKAOUI M., DURAND P., GUDEFIN P., GUILLAUD M.,

MARANO M., MERCEY A., OLCZAK J.-A., PONTIER J.-L., PREVOST B., RAOULX C.,

VERISSEL A., VINCENT C., VITO M., ZAMBARDI S.

